



Allocation Chomage

Par ooooooooo

Bonjour à tous,

Voici ma situation:

J'ai travaillé 6 mois puis j'ai démissionné pour rejoindre une autre entreprise. J'ai ensuite effectué 3 mois de période d'essai qui n'a pas été renouvelée

J'ai donc travaillé du 4/09/2023 et mon dernier jour est le 4/12/2023 - Vais-je pouvoir bénéficier du chômage sachant que sur cette période il y a eu un jour de congé payé et un jour férié. Ce qui me fait donc un total de 63 jours travaillés.

Je sais qu'il faut 65 jours normalement... Comment cela va fonctionner? Merci d'avance pour vos réponses.